

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil quatorze

Le 21 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2014

PRESENTS : MMES COUTEAU - MOUNIER

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – MERCIER – SUTRE – TEILLET

ABSENTS : MME BOUDOIRE

MM. ALLEGRE – CALVET – REMAUD

M. Sébastien BOIVENT a été nommé secrétaire.

2014-03-05 D

OBJET : DETR 2014

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014-02-03 D : Demande de DETR pour 2014.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier des services préfectoraux l'informant que les bandes de roulements pour l'aménagement de la RD n°11 n'entraient pas dans les critères d'attribution de la DETR et demandaient de revoir l'estimatif avec le bureau d'études.

Monsieur le Maire précise que de fait le montant de l'estimatif des travaux est à 78 950,00 € HT au lieu de 82 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux pourraient être éligibles aux dispositifs d'aide :

- du Conseil Général (Produit procuré par les amendes de police relatives à la circulation routière) à hauteur de 30% de 40 000 € HT soit 12 000 €
- de l'Etat (DETR) à hauteur de 35% des travaux HT soit 27 632,50 €
- de la Région (FRIL) soit 20 000 €

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération visée précédemment et propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne mandat, à l'unanimité, à Monsieur le Maire pour présenter une nouvelle demande de DETR au titre ces travaux d'aménagement et annule la délibération n°2014-02-03 D.

Fait à Jauldes, le 24 mars 2014

Le Maire
Eric SAVIN

